



CARTE SCOLAIRE

Grille départementale Janvier 2018

Ecoles élémentaires 4 classes et plus, hors éducation prioritaire

Nb emplois	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Min élèves	78	104	130	156	182	208	234	260	286	312	338
Max élèves	112	140	168	196	224	252	280	308	336	364	392

Nb emplois	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
Min élèves	364	390	416	442	468	494	520	546	572	598	624
Max élèves	420	448	476	504	532	560	588	616	644	672	700

- Pour les écoles bilingues, ce barème s'applique à l'école prise dans sa globalité sous réserve de l'organisation pédagogique de la structure
- Pour les écoles primaires comptant une classe maternelle, le seuil d'ouverture sera modulé en tenant compte d'une capacité de 30 élèves pour la classe maternelle.

Ecoles maternelles 4 classes et plus, hors éducation prioritaire

Taux d'encadrement maximal **après fermeture** : 29,5

Taux d'encadrement maximal **avant ouverture** : 30

Attention : La prise en compte des élèves de moins de 3 ans était effective dès lors qu'un groupe d'au moins 5 élèves était scolarisé depuis plusieurs années dans l'école.

Ecoles maternelles, élémentaires et primaires 1 à 3 classes et plus hors R.P.I., et hors éducation prioritaire

Ecoles maternelles

Nb emplois	1	2	3
Min élèves	18	35	66
Max élèves	35	66	92

Ecoles élémentaires

Nb emplois	1	2	3
Min élèves	18	28	56
Max élèves	28	56	84

Ecoles primaires

Nb emplois	1	2	3
Min élèves	15	26	51
Max élèves	26	51	84

Ecoles en éducation prioritaire

- Maternelles :

Taux d'encadrement maximal **après fermeture** : 25

Taux d'encadrement minimal **avant ouverture** : 28

Les moins de trois ans régulièrement scolarisés sont pris en compte -

Elémentaires :

Taux d'encadrement maximal **après fermeture** : 24

Taux d'encadrement minimal **avant ouverture** : 25,2

En REP +, 2 classes de CP dédoublés comptent pour un seul emploi (ainsi, une école à 12 classes qui aurait 4 classes de "CP dédoublés" sera considérée comme ayant 10 postes et pas 12).

Ecoles en R.P.I. (concentré ou pas)

- **R.P.I. concentré** (RPI créé par fermeture de 3 structures isolées ou plus, concernant 3 communes ou plus ; il s'agit donc de structures d'école primaire de 5 classes et plus

Nb emplois	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Min élèves*	92	115	138	161	184	207	230	253	276	299	322
Max élèves**	135	162	189	216	243	270	297	324	351	378	405

* : $(n-1) \times 23$

** : $n \times 27$

- **Autres R.P.I**

Nb emplois	2	3	4	5	6	7	8
Min élèves*	23	48	72	96	120	144	168
Max élèves**	51	84	112	140	168	196	224

Ces barèmes ne sont qu'indicatifs. Nous contacter pour le suivi de votre dossier.

L'enquête carte scolaire est à télécharger sur notre site (lien sur nos lettres électroniques).

SE-Unsa, 25 rue de Mulhouse 67100 STRASBOURG

Tél. : 03.88.81.19.19

Mail : 67@se-uns.org

